



## Dossier Définitif de Candidature

### Tome 2.1 : Programme d'actions du bassin versant Apance



Dossier réalisé par :



En collaboration avec les Communautés  
de Communes du territoire

Avec le concours des partenaires techniques et financiers :





## Volet d'intervention du Contrat Rivière

Volet	Orientations
A : Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau	A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités
	A2 : lutter contre les pollutions d'origine agricole
	A3 : lutter contre les pollutions d'origine industrielle
	A4 : Préserver les ressources en eau brute nécessaires à l'alimentation des captages
B : Préserver et restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des milieux naturels	B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques
	B2 : Restaurer la continuité écologique
	B3 : Préserver et restaurer les milieux naturels remarquables
	B4 : Gérer les plans d'eau
	B5 : Gestion coordonnée des ouvrages
C : Prendre en compte le risque inondation et réduire l'impact des crues	C1 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes
	C2 : Informer et sensibiliser sur les risques
D : Gestion durable, concertée et globale de l'Eau	D1 : Animation, communication et sensibilisation
	D2 : Patrimoine lié à l'eau et mise en valeur des milieux aquatiques
	D3 : Suivi et bilan du contrat de rivière

## Synthèse du programme d'actions

Intitulé de l'action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Commune	N° de fiche	Priorité	Coût €HT	Phase du contrat	Page
<b>Volet A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités</b>							
Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Fresnes-sur-Apance	CC de Bourbonne-les-Bains	Fresnes-sur-Apance	A-A1-01	1	800 000	1	11
Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Villars-Saint-Marcellin	CC de Bourbonne-les-Bains	Villars-Saint-Marcellin	A-A1-02	3	700 000	1	13
Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Genrupt	CC de Bourbonne-les-Bains	Genrupt	A-A1-03	1	300 000	1	15
Etude d'assainissement sur les communes de la communauté de communes des Marches de Lorraine	CC des Marches de Lorraine	Senaide	A-A1-04	3	25 000	1	17
<b>Volet A4 : Préserver les ressources en eau brute nécessaires à l'alimentation des captages</b>							
Réduction des sources de pollutions d'origine agricole dans les aires d'alimentation de captages des communes d'Enfonvelle et de Villars-Saint-Marcellin	Communes	Enfonvelle, Villars-Saint-Marcellin	A-A4-01	1	72 000	1	20
<b>Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques</b>							
Etude et travaux de restauration morphologique et hydraulique de l'Apance *	CC de Bourbonne-les-Bains	Bourbonne-les-Bains	A-B1-01	1	220 000*	1 et 2	23
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de gestion de l'Apance et de ses affluents	CC de Bourbonne-les-Bains	Toutes	A-B1-02	3	150 000	1 et 2	25
Restauration de la ripisylve sur le ruisseau du Médet	CC de Bourbonne-les-Bains	Bourbonne-les-Bains, Serqueux	A-B1-03	2	83 400	1 et 2	27
<b>Volet B2 : Restaurer la continuité écologique</b>							
Aménagement du premier obstacle à la continuité écologique sur l'Apance	Privé/Collectivité	Chatillon/Saône	A-B2-01	1	70 000	1	30
Etude de faisabilité de restauration de la continuité écologique du secteur aval de l'Apance	CC de Bourbonne-les-Bains	Bourbonne-les-Bains, Villars Saint-Marcellin, Fresnes/Apance, Enfonvelle	A-B2-02	1	80 000	1	32
Travaux de restauration de la continuité écologique du secteur aval de l'Apance	Privé/CC de Bourbonne-les-Bains ?	Bourbonne-les-Bains, Villars Saint-Marcellin, Fresnes/Apance, Enfonvelle	A-B2-03	1	400 000	1	34
<b>Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques</b>							
Programme d'entretien raisonné de l'Apance à Châtillon-sur-Saône	CC Saône Vosgienne	Châtillon-sur-Saône	A-B1-04	P3	15 000	2	41
Restauration de la ripisylve et des habitats aquatiques sur le ruisseau de Ferrière (Ainvelle)	CC Marches de Lorraine ?	Ainvelle	A-B1-05	P2	53 000	2	39
Restauration de la ripisylve et des habitats aquatiques sur le ruisseau du clan	CC Marches de Lorraine ?	Senaide	A-B1-06	P2	à préciser	2	37

\*Le coût estimé de la fiche action s'étend uniquement sur l'étude d'avant projet.

Fiche action faisant l'objet d'une bonification ou d'une garantie de taux ou d'une aide spécifique de l'AERMC

## Tableau récapitulatif des actions, des coûts et des aides financières

➤ *Le bilan financier par thématiques d'actions 2015-2017*

Au total **11 fiches actions** seront à mettre en œuvre sur le bassin versant Apace pour la première phase du contrat (2015-2017), ce qui représente un coût de **2 781 000 € HT soit 3 337 200 € TTC**.

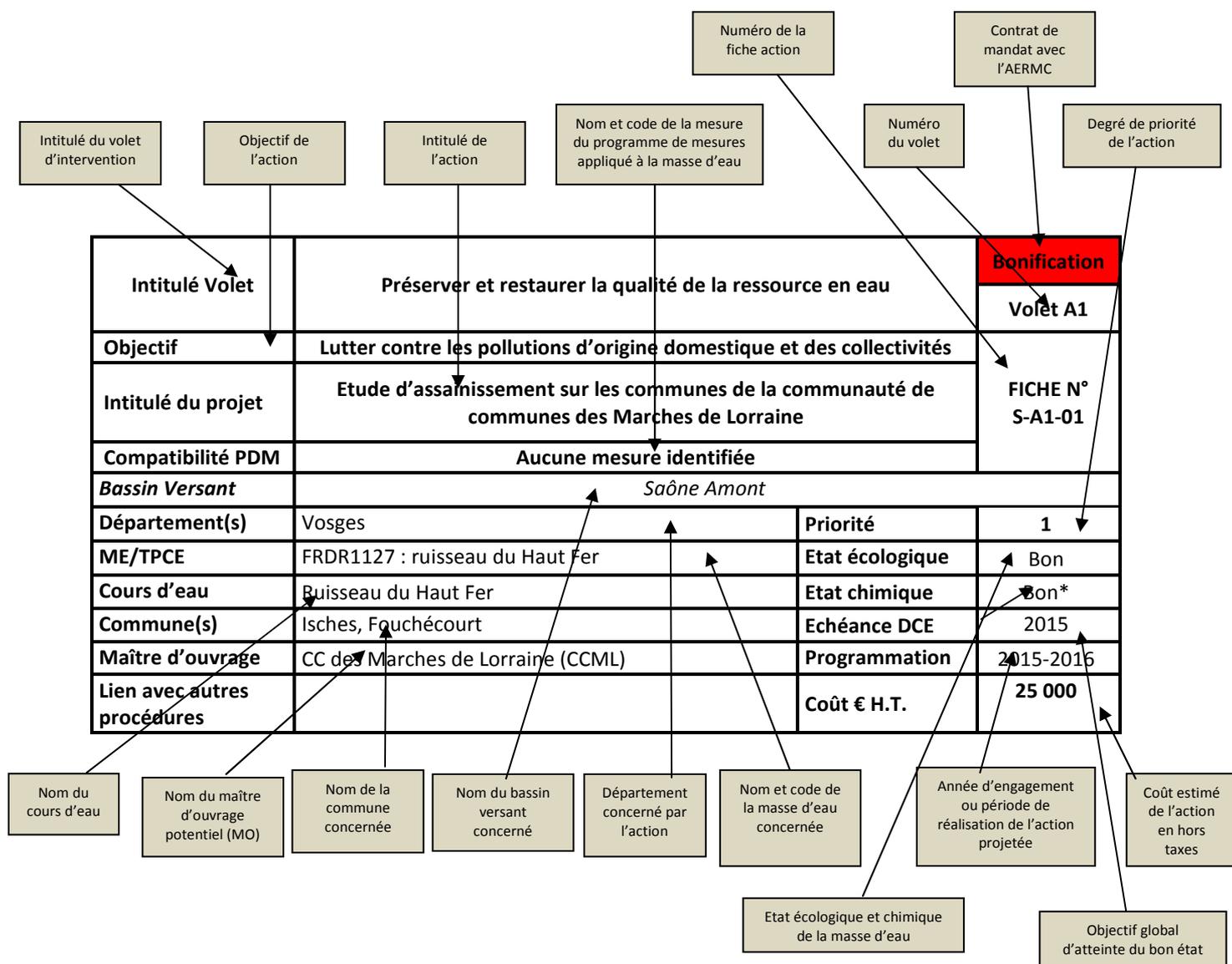
Volet	Orientation	€ HT	€ TTC	%	Total € HT	Total € TTC	Total %
A	A1	1 825 000	2 190 000	65%	1 897 000	2 276 400	68%
	A4	72 000	86 400	3%			
B	B1	334 000	400 800	12%	884 000	1 060 800	32%
	B2	550 000	660 000	20%			
<b>Total</b>		<b>2 781 000</b>	<b>3 337 200</b>	<b>100</b>	<b>2 781 000</b>	<b>3 337 200</b>	<b>100%</b>







## Contenu et descriptif des fiches actions



Degré de priorité de l'action :

- 1 : forte
- 2 : moyenne
- 3 : faible

\*état chimique ou écologique déterminé à partir de données pressions (et non à partir d'analyse qualité)

DCE : Directive Cadre sur l'Eau



**LES ACTIONS DE LA PHASE 1 DU CONTRAT**

**2015-2017**

**Volet A1 : Lutter contre les pollutions  
d'origine domestique et des  
collectivités**

<b>Intitulé Volet</b>	<b>Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau</b>		<b>Volet A1</b>
<b>Objectif</b>	<b>Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités</b>		<b>FICHE N° A-A1-01</b>
<b>Intitulé du projet</b>	<b>Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Fresnes-sur-Apance : construction d'une STEP de 255 EH et de réseaux</b>		
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>Aucune mesure identifiée</b>		
<b>Bassin Versant</b>	<i>Apance</i>		
<b>Département(s)</b>	Haute-Marne	<b>Priorité</b>	<b>1</b>
<b>ME/TPCE</b>	FRDR10207 : ruisseau de Ferrière	<b>Etat écologique</b>	Bon
<b>Cours d'eau</b>	Ruisseau de ferrière	<b>Etat chimique</b>	Bon*
<b>Commune(s)</b>	Fresnes-sur-Apance	<b>Echéance DCE</b>	2015
<b>Maître d'ouvrage</b>	CC de Bourbonne-les-Bains (CCBB)	<b>Programmation</b>	2015
<b>Lien avec autres procédures</b>	PAOT 52	<b>Coût € H.T.</b>	<b>800 000</b>
<b>Localisation de l'action</b>			
Le projet porte sur la commune de Fresnes-sur-Apance.			
<b>Contexte et problématique</b>			
La commune de Fresnes-sur-Apance compte approximativement 160 habitants. Elle a adopté en 2005 un zonage collectif sur 154 logements et non collectif sur 3 logements. La commune dispose d'un réseau de collecte des eaux pluviales de type unitaire mais ne possède aucun système de traitement. L'étude qualité de l'eau réalisée en 2008 indique un impact des rejets de la commune sur le cours d'eau au niveau de sa biologie (IBGN).			
<b>Description de l'action</b>			
Il est envisagé de réutiliser le réseau unitaire pluvial existant pour la collecte des eaux usées et de créer un nouveau réseau de collecte localement. Un système de traitement de type lit de roseaux (255 EH) sera également mis en place.			
<b>Objectifs visés /gains escomptés</b>			
Réduire les pollutions d'origine domestique Améliorer la qualité de l'eau			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Réseau de transport et poste de refoulement							253540		304248			
2	Réseau de collecte							201175		241410			
3	Elimination des eaux claires parasites (ECP)							25415		30498			
4	Construction de la STEP (y compris le curage préalable)							279425		335310			
5	Divers							40445		48534			
<b>TOTAL</b>							<b>800000</b>		<b>960000</b>				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 52					
1,2,3,4,5	2015	CCBB	800000	30%	240000	50%	400000	30%	160000	%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC de Bourbonne-les-Bains			30%				240000						
Agence de l'Eau (AC)			30% <b>(1)</b>				240000						
Agence de l'Eau (SUR)			Jusqu'à 20% <b>(3)</b>				160000						
CG 52			20% <b>(4)</b>				160000						
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation des réseaux de transport											
2		Réalisation des réseaux de collecte											
3		Taux d'ECP dans le réseau											
4		Réalisation de la STEP				Fonctionnement de la STEP et taux de connexion au réseau				Qualité écologique du milieu			
Conditions d'exécution / préalables													
Observations/commentaires													
Le taux d'aide pourra être appliqué sur la base d'un coût plafond calculé au moment du dépôt de la demande d'aide financière.													
Etude préconisant l'action													
Schéma directeur d'assainissement de la communauté de communes de la Région de Bourbonne-les-Bains													
Financement disponible et bonification envisageable													
<p><b>(1) Subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 % d'aide classique pour les communes prioritaires.</b></p> <p><b>(3) La commune pourra prétendre à une aide complémentaire (jusqu'à 20 %) au titre du « fond de Solidarité Urbain/Rural » (SUR) sous réserve de la disponibilité des crédits (enveloppe départementale limitée) et sous réserve de l'accord du CG 52.</b></p> <p><b>(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits</b></p>													

Intitulé Volet	Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau		Bonification
			Volet A1
Objectif	Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités		FICHE N° A-A1-02
Intitulé du projet	Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Villars-Saint-Marcellin : construction d'une STEP de 200 EH et de réseaux		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
<i>Bassin Versant</i>	<i>Apance</i>		
Département(s)	Haute-Marne	Priorité	3
ME/TPCE	FRDR696 : l'Apance	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	l'Apance	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Villars-Saint-Marcellin	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	CC de Bourbonne les Bains (CCBB)	programmation	2016
Lien avec autres procédures	PAOT 52	Coût € H.T.	700 000
<b>Localisation de l'action</b>			
Le projet porte sur la commune de Villars-Saint-Marcellin.			
<b>Contexte et problématique</b>			
La commune de Villars Saint Marcellin est associée à Bourbonne les Bains. La commune de Villars Saint Marcellin compte approximativement 130 habitants. Elle a adopté un zonage collectif. Le hameau de Villars-Saint-Marcellin ne dispose pas d'un réseau de collecte des eaux usées. Il possède un réseau d'évacuation des eaux pluviales de type unitaire. Aucun système de traitement des eaux usées n'est présent. Les rejets d'eau usées s'effectuent directement au cours d'eau.			
<b>Description de l'action</b>			
Il est envisagé de réutiliser le réseau unitaire pluvial existant pour la collecte des eaux usées et de créer un nouveau réseau de collecte localement. Un système de traitement de type lit de roseaux (200 EH) sera également mis en place.			
<b>Objectifs visés /gains escomptés</b>			
Réduire les pollutions d'origine domestique Améliorer la qualité de l'eau			

### Détail des opérations

Code opération	Nature des opérations	Coût € H.T.	Coût € T.T.C.
1	Réseaux de transport	317285	380742
2	Réseaux de collecte	151393	181672
3	Création de la STEP	190216	228259
4	Divers frais	41106	49327
<b>TOTAL</b>		<b>700000</b>	<b>840000</b>

### Plan de financement prévisionnel

Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 52					
1,2,3,4	2016	CCBB	700000	30%	210000	50%	350000	20%	140000	%		%	
				%		%		%		%		%	

### Bilan par financeur

Cofinanceurs	Taux moyen de participation	Montant € HT
CC de Bourbonne les Bains	30%	210000
Agence de l'Eau (Bonus)	30% (2)	210000
Agence de l'Eau (SUR)	20% (3)	140000
CG 52	20% (4)	140000

### Indicateurs d'efficacité

Opération	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
1	Réalisation des réseaux de transport	Coût de l'opération	
2	Réalisation des réseaux de collecte	Coût de l'opération	
3	Réalisation de la STEP	Fonctionnement de la STEP et taux de connexion au réseau	Coût de l'opération

### Conditions d'exécution / préalables

Un projet est actuellement en cours de discussion au sein de la communauté de communes afin de proposer un raccordement à la STEP de Bourbonne-les-Bains.

### Observations/commentaires

Le taux d'aide pourra être appliqué sur la base d'un coût plafond calculé au moment du dépôt de la demande d'aide financière, en fonction du nombre d'équivalent-habitant et du linéaire de réseau concernés

### Etude préconisant l'action

### Financement disponible et bonification envisageable

**(3) Subvention possible de l'Agence de l'Eau à hauteur de 20 % pour les communes non prioritaires par l'enveloppe du « fond de Solidarité Urbain Rural » (SUR), sous réserve de la disponibilité des crédits (enveloppe départementale limitée), sous condition du lancement de l'étude morphologique et hydraulique de l'Apance (fiche action A-B-01), incluant aussi le ruisseau du Borne, avant le 31/12/2016.**

**(2) Taux AERMC bonifié, porté à 30% sous réserve de l'engagement des travaux d'assainissement avant le 31/06/2017 et sous condition sous condition du lancement de l'étude morphologique et hydraulique de l'Apance (fiche action A-B-01), incluant aussi le ruisseau du Borne, avant le 31/12/2016.**

**(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits**

Intitulé Volet	Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau		
	Volet A1		
Objectif	Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités		
Intitulé du projet	Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Genrupt : construction d'une STEP de 100 EH et de réseaux		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Apance		
Département(s)	Haute-Marne	Priorité	P1
ME/TPCE	FRDR10203 : ruisseau de Vaulis	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Le ruisseau du Vaulis	Etat chimique	Bon
Commune(s)	Genrupt	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CC de Bourbonne les Bains (CCBB)	programmation	2016
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	300 000
<b>Localisation de l'action</b>			
Le projet porte sur la commune de Genrupt.			
<b>Contexte et problématique</b>			
La commune de Genrupt compte approximativement 83 habitants. Elle a adopté en 2005 un zonage collectif sur 39 logements et non collectif sur 5 logements. La commune dispose d'un réseau de collecte des eaux pluviales de type unitaire mais ne possède aucun système de traitement. L'étude qualité de l'eau réalisée en 2008 indique un impact des rejets de la commune sur le cours d'eau.			
<b>Description de l'action</b>			
Il est envisagé de réutiliser le réseau unitaire pluvial existant pour la collecte des eaux usées et de créer un nouveau réseau de collecte localement. Un système de traitement de type lit de roseaux (100 EH) sera également mis en place.			
<b>Objectifs visés /gains escomptés</b>			
Réduire les pollutions d'origine domestique Améliorer la qualité de l'eau			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Réseaux de transport							93790		112 548			
2	Elimination des eaux claires							13165		15798			
3	Création de la STEP							172741		207289			
4	Divers							20304		24364			
<b>TOTAL</b>							<b>300000</b>		<b>360000</b>				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 52					
1,2,3	2016	CC de Bourbonne les Bains	300000	30%	90000	50%	150000	20%	60000	%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC de Bourbonne les Bains			30%				90000						
Agence de l'Eau (AC)			30% (1)				90000						
Agence de l'Eau (SUR)			Jusqu'à 20% (3)				60000						
CG 52			20% (4)				60000						
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation des réseaux de transport				Coût de l'opération							
2		Réalisation des travaux d'élimination des ECP				Coût de l'opération							
3		Réalisation de la STEP				Fonctionnement de la STEP et taux de connexion au réseau				Coût de l'opération			
Conditions d'exécution / préalables													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 % d'aide classique pour les communes prioritaires.													
(3) La commune pourra prétendre à une aide complémentaire (jusqu'à 20 %) au titre du « fond de Solidarité Urbain/Rural » (SUR) sous réserve de la disponibilité des crédits (enveloppe départementale limitée) et sous réserve de l'accord du CG 52.													
(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits													

Intitulé Volet	Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau		
	Volet A1		
Objectif	Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités		
Intitulé du projet	Etude d'assainissement sur les communes de la communauté de communes des Marches de Lorraine		FICHE N° A-A1-04
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Apance		
Département(s)	Vosges	Priorité	3
ME/TPCE	FRDR10290 : ruisseau du clan	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ruisseau du clan	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Senaide	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CC des Marches de Lorraine (CCML)	Programmation	2015-2016
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	25 000
<b>Localisation de l'action</b>			
Le projet porte sur la commune de Senaide			
<b>Contexte et problématique</b>			
La commune de Senaide a adopté un zonage d'assainissement mixte en 2005 or elle ne possède aucun système de traitement des effluents. Les rejets se font directement au cours d'eau. Les données piscicoles sont déclassées en aval de cette commune.			
<b>Description de l'action</b>			
Il est proposé de réactualiser le schéma directeur d'assainissement (SDA) et leur zonage.			
<b>Objectifs visés /gains escomptés</b>			
Réduire les pollutions d'origine domestique Améliorer la qualité des peuplements piscicoles			

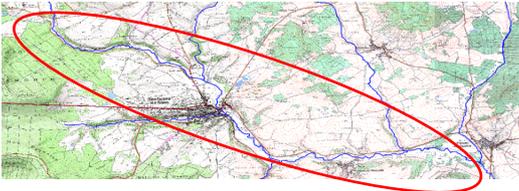
Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.			Coût € T.T.C.		
1	Réactualisation du SDA et du zonage							25000			30000		
<b>TOTAL</b>							<b>25000</b>			<b>30000</b>			
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'eau							
1	2015	CCML	25000	50%	12500	50%	12500	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC des Marches de Lorraine			50%				12500						
Agence de l'eau			50%				12500						
			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération			Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3		
1			Réalisation du SDA				réalisation et adoption du zonage a				Coût de l'opération		
Conditions d'exécution / préalables													
Accord de la commune de Senaide													
Observations/commentaires													
La commune d'Ainvelle est en projet de délibérer en faveur de l'assainissement non collectif.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole réalisée en 2012-2013.													
Financement disponible et bonification envisageable													
Subvention de l'Agence de l'Eau à un taux de 50% pour l'étude visant à réactualiser le schéma directeur d'assainissement (aide classique).													

**Volet A3 : Préserver les ressources en  
eau brute nécessaires à l'alimentation  
des captages**

<b>Intitulé Volet</b>	<b>Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau</b>		<b>Volet A4</b>
<b>Objectif</b>	<b>Préserver les ressources en eau brute nécessaires à l'alimentation des captages</b>		<b>FICHE N° A-A4-01</b>
<b>Intitulé du projet</b>	<b>Réduction des sources de pollution d'origine agricole dans les aires d'alimentation de captages des communes d'Enfonvelle et de Villars-Saint-Marcellin</b>		
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>R : captages prioritaires</b>		
<b>Bassin Versant</b>	<i>Apance</i>		
<b>Département(s)</b>	Haute-Marne	<b>Priorité</b>	<b>1</b>
<b>ME/TPCE</b>		<b>Etat écologique</b>	
<b>Cours d'eau</b>		<b>Etat chimique</b>	
<b>Commune(s)</b>	Enfonvelle, Villars-Saint-Marcellin	<b>Echéance DCE</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communes	<b>Programmation</b>	2015-2017
<b>Lien avec autres procédures</b>		<b>Coût € H.T.</b>	<b>72 000</b>
<b>Localisation de l'action</b>			
<p>Le projet porte sur les bassins d'alimentation des captages prioritaires situés sur le périmètre de la communauté de communes de Bourbonne-les-Bains. Il s'agit des bassins des sources marchemal et loiselot (Enfonvelle) et source des Fontenelles (Villars Saint Marcellin).</p>			
<b>Contexte et problématique</b>			
<p>Le Grenelle de l'environnement a identifié les captages prioritaires, dits captages Grenelle, sur lesquels il est prioritaire de délimiter l'aire d'alimentation de captage et d'instaurer des programmes limitant les sources de pollutions diffuses. Le SDAGE Rhône Méditerranée identifie également des captages prioritaires sur lesquels il est nécessaire d'intervenir dans les meilleurs délais. Le captage d'Enfonvelle est identifié au titre du grenelle. Le captage de Villars Saint Marcellin est identifié au titre du SDAGE RMC 2010-2015.</p>			
<b>Description de l'action</b>			
<p>La démarche étant engagée sur ces 2 captages, l'action consiste en l'élaboration du programme d'actions et sa mise en œuvre, la mise en place d'un suivi analytique et le suivi du plan d'action.</p>			
<b>Objectifs visés /gains escomptés</b>			
<p>Réduire les sources de pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages</p>			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Mise en œuvre des programmes d'actions sur les BAC, suivi							30000		36000			
2	Suivi de la qualité des eaux brutes pour les 2 captages (prévisionnel 3 ans)							42000		50400			
<b>TOTAL</b>							<b>72000</b>		<b>86400</b>				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau							
1,2	2015	Communes	24000	20%	4800	80%	19200	%		%		%	
1,2	2016	Communes	24000	20%	4800	80%	19200	%		%		%	
1,2	2017	Communes	24000	20%	4800	80%	19200	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Communes			20%				14400						
Agence de l'Eau			80% (1)				57600						
			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation des programmes d'actions				Taux de réalisation du programme d'actions				Coût de l'opération			
2		Réalisation des suivis qualité des eaux				Amélioration de la qualité des eaux				Coût de l'opération			
Conditions d'exécution / préalables													
Adhésion des exploitants agricoles au projet													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) financement à 80% des études, de l'animation du plan d'action et du suivi analytique. Les aides attribuées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action ne sont pas encore connues.													

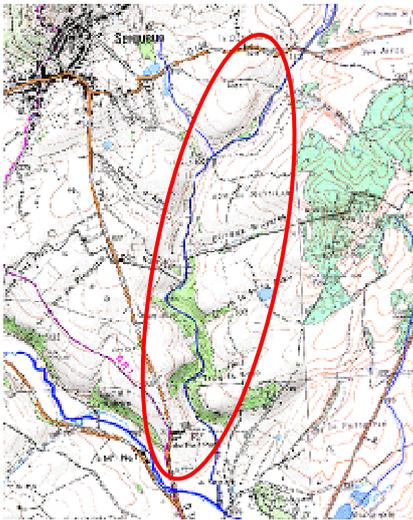
**Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités  
morpho-écologiques des milieux  
aquatiques**

<b>Intitulé Volet</b>	<b>Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables</b>		<b>Bonification</b>
			<b>Volet B1</b>
<b>Objectif</b>	<b>Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques</b>		<b>FICHE N° A-B1-01</b>
<b>Intitulé du projet</b>	<b>Etude et travaux de restauration morphologique et hydraulique de l'Apance (APS, APD et travaux)</b>		
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>3C14 : restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires</b> <b>3C16 : reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel</b>		
<b>Bassin Versant</b>	<i>Apance</i>		
<b>Département(s)</b>	Haute-Marne	<b>Priorité</b>	<b>1</b>
<b>ME/TPCE</b>	FRDR696 : L'Apance	<b>Etat écologique</b>	Moyen
<b>Cours d'eau</b>	l'Apance	<b>Etat chimique</b>	Mauvais
<b>Commune(s)</b>	Bourbonne-les Bains	<b>Echéance DCE</b>	2021
<b>Maître d'ouvrage</b>	CC de Bourbonne les Bains (CCBB)	<b>Programmation</b>	2015-2020
<b>Lien avec autres procédures</b>	Cours d'eau classé en Liste 2 en aval de Bourbonne les Bains et Natura 2000	<b>Coût € H.T.</b>	<b>220 000 *</b>
<b>Localisation de l'action</b>			
  			
<b>Contexte et problématique</b>			
<p>L'Apance sur le secteur de Bourbonne-les-Bains est un cours d'eau qui a subi de fortes altérations hydrogéomorphologiques : rectification, recalibrage, curage du lit, aménagement d'anciens moulins. Cela a conduit à une forte incision de son lit mineur et à une dégradation des habitats aquatiques : berges abruptes, ripisylves perchées, habitats homogènes, déconnexion de certains affluents. La commune de Bourbonne fait également l'objet de fortes inondations.</p> <p>Un appui technique sous forme d'expertise a été apportée en 2013 dans le cadre des missions GARP. Cette étude a mis en évidence que sur la commune de Bourbonne-les-Bains ces altérations étaient les plus importantes et que ce tronçon était prioritaire en terme de restauration morphologique (en amont de Bourbonne à Villars Saint Marcellin). Ce tronçon constitue aussi un enjeu hydraulique, notamment en terme de restauration des champs d'expansions de crues.</p>			
<b>Description de l'action</b>			
<p>Il est proposé de cibler précisément les secteurs où les actions de restauration des habitats et de reconnexion latérale devront avoir lieu. Conformément à l'expertise GARP, les principes d'aménagements suivants seront privilégiés : abaissement du talus des berges en berges emboîtées et localement reconstitution/protection d'une ripisylve adaptée.</p> <p>Différents scénarios de restauration morphologique de l'Apance devront être proposés. En complément, cette étude devra prévoir une étude hydraulique des aménagements prévus afin de déterminer leur incidence sur les inondations.</p> <p>Dans le cadre de la réactualisation du PPRI de Bourbonne-les-Bains, des aménagements seront proposés pour limiter l'impact des crues. Il est proposé de dimensionner et de chiffrer précisément ces aménagements hydrauliques : augmenter le section d'écoulement et recalibrage du ruisseau des Vernées, doublement du ruisseau des Vernées, gestion des ponts,...</p> <p>Dans la seconde phase du contrat de rivière (2018-2020), les travaux pourront être engagés.</p>			
<b>Objectifs visés /gains escomptés</b>			
<p>Définir précisément les travaux à réaliser sur les 8-10 km à enjeux et chiffrer les coûts</p> <p>Restaurer les habitats aquatiques</p> <p>Réduire les inondations</p>			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Etude d'avant projet, animation, sensibilisation du monde agricole et dossiers réglementaires (prévisionnel)							220000		264000			
2	Réalisations des travaux (à préciser)							[2 900 000]		[3 480 000]			
<b>TOTAL</b>							<b>220000</b>		<b>264000</b>				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 52					
1	2015-2016	CCBB	220 000	20%	44000	80%	176000	%		%		%	
2	2017	CCBB	0					%		%		%	
2	2018	CCBB	à préciser	%		%		%		%		%	
2	2019	CCBB	à préciser	%		%		%		%		%	
2	2020	CCBB	à préciser	%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC de Bourbonne les Bains			20%				44000						
Agence de l'Eau (AC)			50%(1)				110000						
Agence de l'Eau (Bonus)			30% (2)				66000						
CG 52			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réaliser l'étude d'avant projet et l'étude hydraulique				Choix du scénario Réaliser le dossier réglementaire (DLE, DIG)				Coût de l'opération			
2		Réalisation de s travaux				Qualité écologique				Coût de l'opération			
Conditions d'exécution / préalables													
Informer/sensibiliser les propriétaires riverains Adhésion de la collectivité et des riverains au projet Prendre en compte la problématique inondation Attendre les résultats du PPRI avant de lancer l'étude d'avant projet Inclure le ruisseau du Borne													
Observations/commentaires													
* le coût estimé de la fiche action s'étend uniquement sur l'étude d'avant projet morphologique et hydraulique. Prendre en compte les préconisations de l'étude GARP et le résultat des préconisations d'actions du PPRI en cours de réactualisation. Les projets présentés devront être financièrement et techniquement réalisables.													
Etude préconisant l'action													
Etude GARP réalisée par BURGEAP et ASCA en novembre 2013													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau à un taux de 50 % d'aide classique <b>(2) Taux d'aide bonifié, porté à 80 % (50 % + 30 %) en contrepartie de l'engagement de l'étude avant le 31/12/2016 et du dépôt de la demande d'aide pour les travaux avant le 31/12/2017.</b>													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Bonification
			Volet B1
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques		FICHE N° A-B1-02
Intitulé du projet	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de gestion de l'Apance et de ses affluents		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
<i>Bassin Versant</i>	<i>Apance</i>		
Département(s)	Haute-Marne	Priorité	3
ME/TPCE	Toutes	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	Tous	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Toutes	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	CC de Bourbonne les Bains (CCBB)	Programmation	2016-2020
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	150 000
<b>Localisation de l'action</b>			
Le programme pluriannuel de gestion porte prioritairement sur les affluents de l'Apance et puis sur l'Apance.			
<b>Contexte et problématique</b>			
Un premier programme d'entretien a eu lieu entre 2009 à 2013. La collectivité souhaite lancer un nouveau programme d'entretien. Le service du SATER de Haute-Marne a déjà établi ce programme pluriannuel de gestion de l'Apance et des ses affluents.			
<b>Description de l'action</b>			
Mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion			
<b>Objectifs visés /gains escomptés</b>			
Restauration de l'Apance Entretien léger de l'Apance et des ses affluents Restauration légère des affluents de l'Apance			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Repérage de terrain, montage du programme d'entretien (en interne), DIG							0		0			
2	Réalisation du programme d'entretien (prévisionnel)							150000		180000			
<b>TOTAL</b>							<b>150000</b>		<b>180000</b>				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 52					
1	2015	CCBB	0	%		%		%		%		%	
2	2016	CCBB	30000	60%	18000	30%	9000	30%	9000	%		%	
2	2017	CCBB	30000	60%	18000	30%	9000	30%	9000	%		%	
2	2018	CCBB	30000	60%	18000	30%	9000	30%	9000	%		%	
2	2019	CCBB	30000	60%	18000	30%	9000	30%	9000	%		%	
2	2020	CCBB	30000	60%	18000	30%	9000	30%	9000	%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC de Bourbonne les Bains			40%				60000						
Agence de l'Eau (AC)			<b>0% (1)</b>				0						
Agence de l'Eau (Bonus)			<b>30% (2)</b>				45000						
CG 52			30% (4)				45000						
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude				Réalisation de la DIG				Coût de l'opération			
2		Linéaire de ripisylves restaurées et de berges protégées				Linéaire de cours d'eau entretenu				Coût de l'opération			
Conditions d'exécution / préalables													
Accord et conventionnement avec les propriétaires riverains DLE/DIG													
Observations/commentaires													
Le cout estimatif se base sur un prévisionnel de 30 000€ HT/an pendant 5 tranches de travaux.													
Etude préconisant l'action													
Etude Schéma de restauration et de gestion des cours d'eau affluents de la Saône en tête de bassin (SOGREAH)													
<p><b>(1) Non finançable dans le Xème programme de l'AERMC (aide classique).</b></p> <p><b>(2) Aide spécifique de 30% en contrepartie de l'engagement de l'étude morphologique de l'Apance avant le 01/06/2016 (fiche action A-B1-01).</b></p> <p><b>(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.</b></p>													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		
	Volet B1		
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques		
Intitulé du projet	Restauration de la ripisylve sur le ruisseau du Médet		
Compatibilité PDM	3C14 : restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires		
Bassin Versant	Apance		
Département(s)	Haute-Marne	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR 1130 : ruisseau du Médet	Etat écologique	Mauvais
Cours d'eau	Ruisseau du Médet	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Serqueux, Bourbonne-les-Bains	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CC de Bourbonne les Bains (CCBB)	programmation	2016-2018
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	83 400
<b>Localisation de l'action</b>			
			
<b>Contexte et problématique</b>			
<p>Le ruisseau des ferrières est un cours d'eau qui a très certainement subi des curages et des rectifications par le passé. Ce cours d'eau est classé en première catégorie piscicole. Les dernières données piscicoles révèlent un peuplement piscicole dégradé en aval de la commune de Serqueux</p> <p>Sur ce secteur, le lit mineur est colmaté et les boisements de berges sont discontinus. Or la ripisylve a un rôle essentiel sur les petits cours d'eau : stabilisation des berges, ombrage du cours d'eau, habitats et caches en sous berges, corridor écologique, épuration des eaux,...</p>			
<b>Description de l'action</b>			
<p>L'objectif de cette action est de restaurer une ripisylve et sa fonctionnalité sur les portions dégradées situées en aval de la commune de Serqueux. Il est proposé de replanter une ripisylve, de mettre en défens les tronçons dégradés.</p>			
<b>Objectifs visés /gains escomptés</b>			
<p>Favoriser l'ombrage  Limiter le piétinement des berges et du lit</p>			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Restauration de ripisylve, plantations sur 3400 ml							41100		49320			
2	Pose de clôtures (6850ml)							23800		28560			
3	Mise en place d'abreuvoirs (5 pompes à nez)							16000		19200			
4	Passage à gué, petit pont							2500		3000			
<b>TOTAL</b>							<b>83400</b>		<b>100080</b>				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 52					
1,2,3,4	2016	CCBB	27000	20%	5400	50%	13500	30%	8100	%		%	
1,2,3,4	2017	CCBB	27000	20%	5400	50%	13500	30%	8100	%		%	
1,2,3,4	2018	CCBB	29000	20%	5400	50%	14500	30%	8700	%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC de Bourbonne les Bains			20%				16680						
Agence de l'Eau (AC)			50% (1)				41700						
CG 52			30% (4)				25020						
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Linéaire de ripisylve plantée				Linéaire de ripisylve fonctionnelle				Coût de l'opération			
2		Linéaire de clôtures installées				Linéaire de berge protégé				Coût de l'opération			
3		Nombre d'abreuvoirs installés				Linéaire de cours d'eau protégé				Coût de l'opération			
4		Nombre d'ouvrages installés								Coût de l'opération			
Conditions d'exécution / préalables													
Accord des propriétaires riverains DIG/DLE													
Observations/commentaires													
Ce projet doit être mené en coordination avec la mise aux normes de l'assainissement de la commune de Serqueux. Le déplacement/la mise en place des clôtures pourra être réalisé par les propriétaires, ou exploitants agricoles. Il s'agira de réaliser une bonne sensibilisation des personnes, afin qu'ils réagissent eux-mêmes. Au-delà, une acquisition foncière des terrains de la rivière, et des berges est nécessaire pour mettre en place cette action.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude SOGEAH (2005)													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau à un taux de 50 % d'aide classique (enjeux PDM du SDAGE). <b>(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.</b>													

## **Volet B2 : Restaurer la continuité écologique**

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		
	Volet B2		
Objectif	Restaurer la continuité écologique		
Intitulé du projet	Aménagement du premier obstacle à la continuité écologique sur l'Apance : aménagement du seuil du moulin de Châtillon-sur-Saône (ROE3302)		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Apance		
Département(s)	Vosges	Priorité	1
ME/TPCE	FRDR696 : L'Apance	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	l'Apance	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Châtillons-sur-Saône	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	Privé/Collectivité ?	Programmation	2016-2017
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2 ; Natura 2000	Coût € H.T.	70 000

#### Localisation de l'action



Barrage (ROE3302)

#### Contexte et problématique

L'Apance en aval de Bourbonne-les-Bains et jusqu'à Châtillon-sur-Saône est cloisonnée par l'existence de plusieurs moulins qui maintiennent un bon fonctionnement hydrogéomorphologique sur ce tronçon aval de l'Apance (Expertise GARP).

Toutefois, la partie de l'Apance en aval de Bourbonne-les-Bains est classée au titre de la liste 2, ce qui implique que tout ouvrage constituant un obstacle à la circulation des espèces et des sédiments doit faire l'objet d'un aménagement adéquat, dans les 5 ans suivant la publication de la liste, c'est-à-dire d'ici 2018.

Un seuil, situé à Châtillon-sur-Saône (ROE3302), constitue le premier obstacle à la continuité écologique sur l'Apance. Il est plutôt en bon état et servait pour l'alimentation d'un ancien moulin.

#### Description de l'action

L'opération consiste à rétablir la continuité écologique au niveau du barrage et de restaurer le bon état écologique du cours d'eau.

#### Objectifs visés /gains escomptés

Limiter le cloisonnement du cours d'eau  
Rétablir la libre circulation piscicole  
Rétablir la libre circulation sédimentaire

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire							12000		14400			
2	Entretien de l'ouvrage et de ces abords							3000		3600			
3	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)							55000		66000			
<b>TOTAL</b>							<b>70000</b>		<b>84000</b>				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88		Région		FEDER	
1,2,3	2016 ?	Privé/collectivité	70000	20-50%	14000 à 35000	50-80%	35000 à 56000	0-20%	0 à 14000	%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé/collectivité ?			20 à 40%				14000 à 28000						
Agence de l'Eau			50 à 80% <b>(1)</b>				35000 à 56000						
CG 88			0 à 20% <b>(4)</b>				0 à 14000						
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude				Réalisation du dossier réglementaire Loi sur l'Eau (DLE)				Coût de l'opération			
2		Linéaire de cours d'eau entretenu				Travaux d'entretien de l'ouvrage				Coût de l'opération			
3		Réalisation des travaux d'aménagements pour restaurer la continuité écologique				Linéaire de cours d'eau décloisonné				Coût de l'opération			
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement													
Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau													
Observations/commentaires													
La collectivité peut assister les privés dans la mise en conformité de leur ouvrage.													
Etude préconisant l'action													
Etude Schéma de restauration et de gestion des cours d'eau affluents de la Saône en tête de bassin (SOGREAH) Expertise GARP en 2013													
Financement disponible et bonification envisageable													
<b>(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'étude, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique).</b>													
<b>(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits</b>													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		
			Volet B2
Objectif	Restaurer la continuité écologique		FICHE N° A-B2-02
Intitulé du projet	Etude de faisabilité de la restauration de la continuité écologique sur le secteur aval de l'Apance		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Apance		
Département(s)	Haute-Marne	Priorité	1
ME/TPCE	FRDR696 : L'Apance	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	l'Apance	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Bourbonne-les Bains, Villars Saint Marcellin, Fresnes sur Apance, Enfonvelle	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	CC Bourbonne les-Bains (CCBB)	Programmation	2015
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2 ; Natura 2000 ; PAOT 52	Coût € H.T.	80 000

### Localisation de l'action



### Contexte et problématique

La partie de l'Apance en aval de Bourbonne les Bains est classée en liste 2, ce qui implique que tout ouvrage constituant un obstacle à la circulation des espèces et des sédiments doit faire l'objet d'un aménagement adéquat, dans les 5 ans suivant la publication de la liste (d'ici fin 2018).

La rivière Apance a été intégrée au Réseau Natura 2000, pour la présence du Blageon, espèce bénéficiant d'un statut de protection fort. Les habitats de cette espèce doivent être conservés et il est nécessaire de rechercher un moyen pour que le Blageon puisse de nouveau remonter l'Apance.

L'Apance en aval de Bourbonne les Bains et jusqu'à Châtillon-sur-Saône est cloisonnée par l'existence de 7 moulins dont 6 sont situés en Haute-Marne : ROE12957 ; ROE12963 ; ROE12979 ; ROE13004 ; ROE13012 ; ROE13025. Parmi ces ouvrages, deux sont mal entretenus : le moulin de Châteniverts et le Grand Moulin. Ils sont dégradés et un risque de rupture est présent.

### Description de l'action

L'opération consiste à lancer une étude globale afin de définir les scénarios d'aménagements possibles. Cette étude se fera sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de Bourbonne-les-Bains.

### Objectifs visés /gains escomptés

Limiter le cloisonnement du cours d'eau  
Rétablir la continuité piscicole et sédimentaire

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.			Coût € T.T.C.		
1	Etude globale des scénarios d'aménagement							80000			96000		
	<b>TOTAL</b>							<b>80000</b>			<b>96000</b>		
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau							
1	2015	CCBB	80000	20%	16000	80%	64000	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CCBB			20%				16000						
Agence de l'Eau			80% (1)				64000						
			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération			Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3		
1			Réalisation de l'étude				Coût de l'étude						
Conditions d'exécution / préalables													
Suite à l'expertise GARP réalisée sur l'Apance, il fut confirmé que ce sont ces ouvrages qui maintiennent un bon fonctionnement hydrogéomorphologique sur ce tronçon aval de l'Apance car ils maintiennent la ligne d'eau de l'Apance, cours d'eau fortement incisé. Il fut à minima préconisé de conforter ses ouvrages pour ne pas menacer l'équilibre fonctionnel de la rivière ou d'accompagner leur arasement par des mesures compensatoires importantes.													
Observations/commentaires													
Un autre obstacle est répertorié dans le ROE en amont de Bourbonne-les-Bains : il s'agit d'un seuil isolé, vestige d'un ancien moulin (ROE87253). Cet ouvrage pourra être également intégré à l'étude.													
Etude préconisant l'action													
L'étude réalisée par SOGREAH en 2005 et l'étude GARP (2013) ont identifié la présence de ces ouvrages comme étant l'un des principaux facteurs d'altération et l'étude préconisait leur aménagement.													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'étude, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique).													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		
			Volet B2
Objectif	Restaurer la continuité écologique		FICHE N° A-B2-03
Intitulé du projet	Travaux de restauration de la continuité écologique sur le secteur aval de l'Apance		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Apance		
Département(s)	Haute-Marne	Priorité	1
ME/TPCE	FRDR696 : L'Apance	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	l'Apance	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Bourbonne-les Bains, Villars Saint Marcellin, Fresnes sur Apance, Enfonvelle	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	Privé/CC Bourbonne les-Bains (CCBB) ?	Programmation	2016-2017
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2 Natura 2000 ; PAOT 52	Coût € H.T.	400 000

### Localisation de l'action



### Contexte et problématique

La partie de l'Apance en aval de Bourbonne les Bains est classée en liste 2, ce qui implique que tout ouvrage constituant un obstacle à la circulation des espèces et des sédiments doit faire l'objet d'un aménagement adéquat, dans les 5 ans suivant la publication de la liste (d'ici fin 2018).

La rivière Apance a été intégrée au Réseau Natura 2000, pour la présence du Blageon, espèce bénéficiant d'un statut de protection fort. Les habitats de cette espèce doivent être conservés et il est nécessaire de rechercher un moyen pour que le Blageon puisse de nouveau remonter l'Apance.

L'Apance en aval de Bourbonne les Bains et jusqu'à Châtillon-sur-Saône est cloisonnée par l'existence de 7 moulins dont 6 sont situés en Haute-Marne : ROE12957 ; ROE12963 ; ROE12979 ; ROE13004 ; ROE13012 ; ROE13025. Parmi ces ouvrages, deux sont mal entretenus : le moulin de Châteniverts et le Grand Moulin. Ils sont dégradés et un risque de rupture est présent.

### Description de l'action

L'opération consiste à mettre en œuvre des opérations de restauration de la continuité écologique. Ces opérations seront engagées sous maîtrise d'ouvrage de la CC Bourbonne-les-Bains et/ou des propriétaires privés.

### Objectifs visés /gains escomptés

Limiter le cloisonnement du cours d'eau  
Rétablir la continuité piscicole et sédimentaire

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations								Coût € H.T.		Coût € T.T.C.		
1	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel)								400000		480000		
<b>TOTAL</b>								<b>400000</b>		<b>480000</b>			
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 52		Région		FEDER	
1	2016 ?	Privé/CCBB	400000	20-50%	80000 à 20000	50-80%	200000 à 320000	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé/CCBB ?			20 à 50%				80000 à 20000						
Agence de l'Eau			50 à 80% <b>(1)</b>				200000 à 320000						
CG 52			% <b>(4)</b>										
Région			%										
FEDER			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Nombre de travaux d'aménagements réalisés pour restaurer la continuité écologique				Linéaire de cours d'eau décloisonné par aménagement				Coût de l'opération total			
Conditions d'exécution / préalables													
Suite à l'expertise GARP réalisée sur l'Apance, il fut confirmé que ce sont ces ouvrages qui maintiennent un bon fonctionnement hydrogéomorphologique sur ce tronçon aval de l'Apance car ils maintiennent la ligne d'eau de l'Apance, cours d'eau fortement incisé. Il fut à minima préconisé de conforter ses ouvrages pour ne pas menacer l'équilibre fonctionnel de la rivière ou d'accompagner leur arasement par des mesures compensatoires importantes.													
Observations/commentaires													
La collectivité peut assister les privés dans la mise en conformité de leur ouvrage. 2 opportunités d'actions pour la première partie du contrat de rivière. Ce projet doit être mené en coordination avec les autres projets d'aménagements des ouvrages dans le secteur aval de l'Apance.													
Etude préconisant l'action													
L'étude réalisée par SOGREAH en 2005 et l'étude GARP (2013) ont identifié la présence de ces ouvrages comme étant l'un des principaux facteurs d'altération et l'étude préconisait leur aménagement.													
Financement disponible et bonification envisageable													
<b>(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'étude, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique).</b>													
<b>(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.</b>													

**LES ACTIONS DE LA PHASE 2 DU CONTRAT**

**2018-2020**

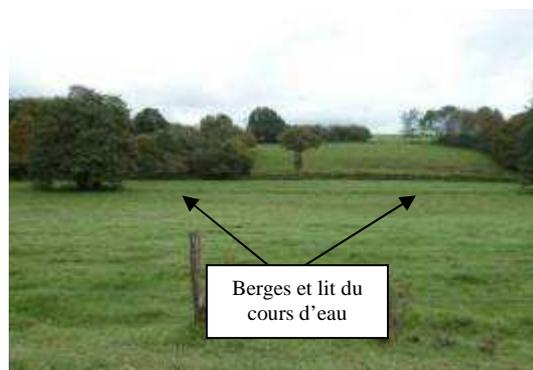
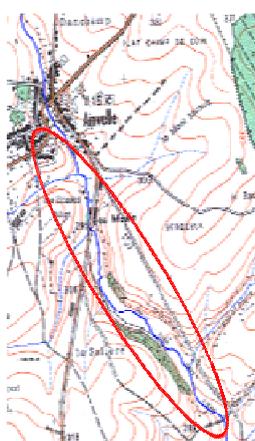
**Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités  
morpho-écologiques des milieux  
aquatiques**

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Bonification
			Volet B1
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques		FICHE N° A-B1-04
Intitulé du projet	Programme d'entretien raisonné de l'Apance à Châtillon-sur-Saône		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Apance		
Département(s)	Vosges	Priorité	3
ME/TPCE	FRDR696 : l'Apance	Etat écologique	Moyen
Cours d'eau	l'Apance	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Châtillon-sur-Saône	Echéance DCE	2021
Maître d'ouvrage	CC du Pays de la Saône Vosgienne (CCSV)	Programmation	2018
Lien avec autres procédures	Natura 2000 ?	Coût € H.T.	15 000
<b>Localisation de l'action</b>			
			
<b>Contexte et problématique</b>			
<p>Sur l'Apance à Châtillon-sur-Saône des embâcles sont présents dans la traversée du village. Dans un souci de meilleur fonctionnement physique et écologique de la rivière, un retrait raisonné des bois morts est nécessaire. Quelques embâcles demeurant en place seront conservés afin de conserver une bonne diversité d'habitats dans la traversée du village.</p>			
<b>Description de l'action</b>			
<p>Les travaux consistent, sur l'ensemble du linéaire, au retrait des embâcles les plus volumineux, qui se trouvent en travers du lit de l'Apance, et en la conservation des petits embâcles.</p> <p>Il est également envisageable de réaliser des opérations de plantation de ripisylve, de mettre en place des clôtures et des abreuvoirs.</p>			
<b>Objectifs visés /gains escomptés</b>			
<p>Restauration de l'Apance  Restauration de la ripisylve  Diversification du lit mineur  Protection des habitats aquatiques</p>			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations								Coût € H.T.		Coût € T.T.C.		
1	Repérage de terrain et montage du programme d'entretien et de restauration (en interne)								0		0		
2	Réalisation de l'entretien et de la restauration (prévisionnel)								15000		18000		
<b>TOTAL</b>								<b>15000</b>		<b>18000</b>			
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1,2	2018	CCSV	15000	%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC du Pays de la Saône Vosgienne			%										
Agence de l'Eau (AC)			0% (1)				0 à 4500						
Agence de l'Eau (Bonus)			30% (2)										
CG 88			% (4)										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude de projet											
2		Linéaire entretenue				Linéaire de ripisylve plantée							
Conditions d'exécution / préalables													
Accord et conventionnement avec les propriétaires riverains													
Observations/commentaires													
Demande de la part des riverains de Châtillon-sur-Saône													
Etude préconisant l'action													
Etude Schéma de restauration et de gestion des cours d'eau affluents de la Saône en tête de bassin (SOGREAH)													
Financement disponible et bonification envisageable													
<p>(1) Non finançable dans le Xème programme de l'AERMC (aide classique).</p> <p>(2) Aide spécifique de 30 % en contrepartie de l'engagement : (à définir au bilan à mi parcours)</p> <p>(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.</p>													

<b>Intitulé Volet</b>	<b>Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables</b>		<b>Volet B1</b>
<b>Objectif</b>	<b>Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques</b>		<b>FICHE N° A-B1-05</b>
<b>Intitulé du projet</b>	<b>Restauration de la ripisylve et des habitats aquatiques sur le ruisseau de Ferrière (Ainvelle)</b>		
<b>Compatibilité PDM</b>	<b>3C14 : restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires</b>		
<b>Bassin Versant</b>	<i>Apance</i>		
<b>Département(s)</b>	Vosges	<b>Priorité</b>	<b>2</b>
<b>ME/TPCE</b>	FRDR 10207 : ruisseau de Ferrière	<b>Etat écologique</b>	Bon
<b>Cours d'eau</b>	Ruisseau de Ferrière	<b>Etat chimique</b>	Bon*
<b>Commune(s)</b>	Ainvelle	<b>Echéance DCE</b>	2015
<b>Maître d'ouvrage</b>	CC des Marches de Lorraine	<b>programmation</b>	2018-2020
<b>Lien avec autres procédures</b>	Cours d'eau classé en Liste 2 dans les Vosges	<b>Coût € H.T.</b>	<b>53 000</b>

#### Localisation de l'action



#### Contexte et problématique

Le ruisseau de ferrière est un cours d'eau qui a très certainement subi des curages et des rectifications par le passé. Ce cours d'eau est classé en première catégorie piscicole. Les dernières données piscicoles révèlent un peuplement piscicole dégradé en aval de la commune de Ainvelle.

Sur ce secteur les boisements de berges sont très limités à quasi inexistant localement. Or la ripisylve a un rôle essentiel sur les petits cours d'eau : stabilise les berges, ombrage du cours d'eau, habitats et caches en sous berges, corridor écologique, épuration des eaux,....

#### Description de l'action

L'objectif de cette action est de restaurer une ripisylve et sa fonctionnalité sur les portions dégradées situées en aval de la commune de Ainvelle. Il est proposé de replanter une ripisylve, de mettre en défens les tronçons de cours d'eau dégradés.

#### Objectifs visés /gains escomptés

Favoriser l'ombrage  
 Limiter le piétinement des berges et du lit  
 Diversifier les habitats aquatiques

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Diagnostic de terrain et animation, sensibilisation des riverains							0		0			
2	Restauration de ripisylve, plantations							50000		60000			
3	Mise en place d'abreuvoirs							3000		3600			
4	Sensibiliser à la pose de clôture							0					
<b>TOTAL</b>							<b>53000</b>		<b>63600</b>				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1	2018	CCML	0	%		%		%		%		%	
2,3	2019	CCML	53000	%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC des Marches de Lorraine			%										
Agence de l'Eau (AC)			50% (1)				26500						
CG 88			% (4)										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation du diagnostic											
2		Linéaire de ripisylve plantée				Linéaire de ripisylve fonctionnelle							
3		Nombre d'abreuvoirs installés											
4		Linéaire de clôtures installées											
Conditions d'exécution / préalables													
Accord des propriétaires riverains													
Observations/commentaires													
Ce projet doit être mené en coordination avec l'assainissement de la commune de Ainvelle.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude SOGEAH (2005) et action préconisée par l'étude piscicole et astacicole.													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau à un taux de 50 % d'aide classique (enjeux PDM du SDAGE).													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		
	Volet B1		
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques		
Intitulé du projet	Restauration de la ripisylve et des habitats aquatiques sur le ruisseau du clan		FICHE N° A-B1-06
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Apance		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR 10290 : ruisseau du clan	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ruisseau du clan	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Senaide	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CC des Marches de Lorraine	programmation	2018-2020
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2 dans les Vosges	Coût € H.T.	à préciser
<b>Localisation de l'action</b>			
<b>Contexte et problématique</b>			
Le ruisseau du Clan est un cours d'eau de première catégorie piscicole. A proximité de la commune de Senaide, les habitats aquatiques du cours d'eau se dégradent principalement dus aux nombreux accès du bétail dans le cours d'eau.			
<b>Description de l'action</b>			
L'objectif de cette action est de restaurer les habitats aquatiques dégradés situés à proximité de la commune de Senaide. Il est proposé de de mettre en défens les tronçons de cours d'eau dégradés et de mettre en place des abreuvoirs..			
<b>Objectifs visés /gains escomptés</b>			
Favoriser l'ombrage Limiter le piétinement des berges et du lit Diversifier les habitats aquatiques			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations								Coût € H.T.		Coût € T.T.C.		
1	Diagnostic de terrain et animation, sensibilisation des riverains												
2	Restauration de ripisylve, plantations												
3	Mise en place d'abreuvoirs												
4	Mise en place de clôtures												
<b>TOTAL</b>													
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1	2018	CCML		%		%		%		%		%	
2,3,4	2019-2020	CCML		%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC des Marches de Lorraine			%										
Agence de l'Eau			0 à 30% (1)										
CG 88			% (4)										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation du diagnostic											
2		Linéaire de ripisylve plantée				Linéaire de ripisylve fonctionnelle							
3		Nombre d'abreuvoirs installés											
4		Linéaire de clôtures installées											
Conditions d'exécution / préalables													
Accord des propriétaires riverains													
Observations/commentaires													
Ce projet doit être mené en coordination avec l'assainissement de la commune de Senaide.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude SOGEAH (2005) et action préconisée par l'étude piscicole et astacicole													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1)Financement de l'Agence de l'eau en fonction de la nature précise des actions													

